

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation urgente

Titre : Remplacer les conteneurs : la Ville de Lausanne n'a-t-elle pas mieux à faire ?

Initiant-e(-s) : Prénom NOM (une seule personne) Laisser vide

Le 28 décembre 2021, la Ville de Lausanne annonçait retirer de la circulation des milliers de conteneurs à ordures en couleur pour des raisons d'esthétique visuelle. Cette opération est-elle vraiment nécessaire dans la situation environnementale et économique actuelle ?

Par le biais du journal *24 Heures*, nous avons appris que la Ville de Lausanne allait retirer de la circulation des milliers de conteneurs à ordures en couleur pour des raisons d'esthétique. Cette opération a pour but d'intégrer des conteneurs plus « discrets » dans l'environnement urbain.

À l'aune des explications de la Municipalité, les conteneurs actuels seront ainsi remplacés au fur et à mesure aux frais des propriétaires qui se verront accorder un rabais de 50 % sur le prix de vente des nouveaux modèles commandés d'ici la fin de l'année 2022 ainsi qu'une livraison gratuite jusqu'à fin juin 2022.

S'agissant des conteneurs anciens ou abîmés qui seront remplacés, la Ville de Lausanne prévoit dans un premier temps de les reprendre gratuitement puis de les intégrer dans une filiale de recyclage spécialisée en vue de créer et commercialiser de nouveaux conteneurs.

Les conteneurs originels avaient été choisis, car ils aidaient au tri des déchets pour la population, en permettant de voir clairement la différence entre les différents contenants, mais aussi, car ils permettaient aux collaborateurs du service de la propreté urbaine (SPUR) de voir clairement et rapidement si la benne présente sur le trottoir était destinée à leur tournée ou non. Maintenant, si une légère ligne de couleur rappelle les anciens conteneurs, cela est tout sauf flagrant, c'est d'ailleurs le but de notre Municipalité.

Finalement, le règlement communal sur la gestion des déchets à son article 9 précise que la Municipalité peut imposer les conteneurs qu'elle veut. Elle peut donc aussi imposer une date limite pour les anciens conteneurs.

Les interpellateurs s'étonnent de la décision municipale. En effet, il apparaît douteux que la question du remplacement à très brève échéance des conteneurs pour un motif d'esthétique soit une priorité dans le contexte social et économique actuel. Ce remplacement va engendrer des coûts pour la collectivité et les propriétaires, qui pourront par ailleurs peut-être les reporter sur les locataires. Les propriétaires participent déjà massivement au financement de l'évacuation des déchets en payant une taxe calculée sur le volume de leur immeuble (art. 12 RGD). Il apparaît inopportun de leur rajouter une nouvelle charge. Enfin, et nonobstant le processus de recyclage décrit par la Municipalité, il apparaît que ce remplacement de conteneurs en parfait état soit concrètement un gaspillage massif qui va engendrer de nouvelles sources de pollution.

Fondés sur ce qui précède et dès lors que la décision municipale n'a pas encore pu être mise en œuvre, les interpellateurs, au nom du groupe PLR, souhaitent obtenir en urgence les réponses aux questions ci-dessous.

Conseil communal de Lausanne

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

Quel est le coût pour remplacer la totalité des conteneurs en Ville de Lausanne ?

La Municipalité peut-elle assurer que ce coût ne sera pas répercuter sur les locataires ?

Quel est le coût prévisible par la commune de la ristourne de 50% ? Sur quel compte sera-t-il pris ?

Quel sera l'impact prévisible sur la qualité du tri et pourquoi ?

Quel sera l'impact sur la durée des tournées des voyers en minutes par bâtiments ?

Les collaborateurs du SPUR ont-ils été consultés ?

La Municipalité peut-elle garantir qu'elle ne mettra aucune date limite de changement aux propriétaires en passant par l'article 9 du Règlement communal sur la gestion des déchets ou par tout autre moyen ?

Quelle filière suivront les conteneurs recyclés ?

Quel est le coût de cette filière ?

Quelle proportion de conteneurs devraient pouvoir suivre cette filière ?

Un appel d'offre a-t-il été fait pour les fournisseurs de conteneur et pour la filière de récupération ?

Enfin, l'information a-t-elle été à ce jour communiquée aux propriétaires des conteneurs concernés par un autre biais que celui de l'article de presse ? Si oui, par quel biais ? Si non, quand et comment la Municipalité compte-t-elle le faire ?

Lausanne, le 6 mars 2023

Laisser vide

Signataire(s) :

Laisser vide